

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Communiqué anti-Cpe n° 15

CPE : l'enfermement et les impasses de M. de Villepin face à la France entière

- Social - CPE, CNE -

Date de mise en ligne : mercredi 29 mars 2006

Démocratie & Socialisme

Faute de capacité de dépasser le piège dans lequel il s'est lui-même enfermé, M de Villepin essaie de camper dorénavant dans l'immobilisme forcené.

Sourd, et aveugle contre des millions de manifestants, contre les salariés, contre la jeunesse, contre 70 % de l'opinion, contre la gauche toute entière, contre tous les syndicats unis, contre les membres de son propre gouvernement, contre le chef de l'Ump lui-même, contre le Medef.

Le raz de marée de ce jour, 28 mars lui suffira t il pour écouter ?

Faudra t'il une autre mobilisation plus forte encore, le 4 avril ? et d'ici là une grève générale larvée ?

En tout cas, les réponses de M de Villepin sont désormais toutes incohérentes :

- ▶ il invite tous les syndicats à discuter « sans a priori » le vendredi 24 mars, mais ne trouve rien à leur dire, et verrouille auparavant en refusant « de dénaturer » son Cpe, et alors que Jacques Chirac dit, en même temps, que « la loi doit s'appliquer ». Incompétence ? Provocation ? A quoi sert de faire semblant et de donner l'impression d'un dialogue tout en le refusant : c'est une insulte aux syndicats, bien sur, au vu et au su de la France entière. Résultat : ceux-ci ont créé un front commun encore plus solide.
- ▶ Il prétend inviter samedi matin, les organisations de jeunesse, mais sur la base d'une lettre qui leur propose « d'aménager le Cpe ». Il met sur le même plan les organisations de gauche et les groupuscules de droite (ceux qui rassemblent moins de 100 personnes à Paris le samedi 25 mars devant l'Hôtel de ville). Il a refusé de reporter les élections au Crous rendues impossibles à tenir du fait des grèves et occupations : il se sert pourtant de leur résultat, alors que l'Unef a boycotté, et qu'il y a 4,4 % de votants, pour tenter de présenter dans les médias l'Unef comme étant en recul et moins représentatif... Autre humiliation et provocation alors qu'il y a 70 facultés occupées, et plus de mille lycées en lutte... et que l'Unef est partout dans tous les cortèges, dans toutes les assemblées générales depuis l'origine du mouvement.
- ▶ Il feint de ré inviter les organisations syndicales le mardi 28 mars, jour de grève, sans aucune ouverture nouvelle, ce qu'elles refusent toutes unanimement, évidemment. C'est incroyable d'en arriver à ce genre de tour de passe-passe. Vain !
- ▶ Il propose une « évaluation » du Cpe lorsqu'il sera appliqué, lui qui n'a pas permis une évaluation pourtant promise du Cne depuis 8 mois...
- ▶ Il laisse le ministre de la justice faire pression sur les prud'hommes pour qu'ils ne sanctionnent pas les employeurs qui en abusent : « Les procureurs reçoivent l'ordre de procéder le plus souvent possible à un rappel à la loi lors de l'audience : ce rappel signifie que les conseillers prud'hommes ne pourront sanctionner les employeurs qu'« en cas de volonté de nuire au salarié, de légèreté blâmable ou d'abus dans l'exercice du droit de résiliation ». De plus, les parquets sont encouragés à rappeler que s'agissant du CNE, « le doute ne saurait profiter aux salariés ». Enfin, dans l'hypothèse ou des conseils de prud'hommes n'auraient pas suffisamment compris le message dispensé par le ministère de la Justice, il est demandé aux parquets civils de former appel et ce, même si aucune des deux parties n'en a émis le souhait. » Encore une provocation contre les salariés et leurs syndicats.
- ▶ On ne sait ce que laisse filtrer M de Villepin : « réduire à un an la période d'essai du Cpe » ? Quel sens cela a pour l'emploi ? Motiver le licenciement des Cpe, Cne ? Sarkozy lui demande une « suspension de six mois » pourquoi faire ? Alors pourquoi avoir fait tout cela en urgence avec 49-3 depuis le 16 janvier ? Des « référents » pour les jeunes ? Mais l'apprentissage ne fonctionne déjà pas ! De l'argent pour les Cpe licenciés, pour se former ? Mais quoi encore ?

La riposte, le projet alternatif, c'est qu'il faut de vrais Cdi pour tous et toutes, c'est la seule réponse et elle est

possible :

- ▶ si on cesse de retarder les départs en retraite, d'imposer un nombre d'annuités de cotisations inatteignable, si on rétablit la retraite à 60 ans, baissant ainsi la durée du travail sur la vie
- ▶ si on remplace les partants, au lieu de supprimer les postes dans le service et la fonction publique (17 000 postes supprimés à France Télécom, 6000 postes supprimés à Edf, des dizaines de milliers dans la fonction publique alors qu'elle en a tant besoin...). Si on n'allonge pas le départ des fonctionnaires de 65 à 67 ans...
- ▶ si on n'impose pas des « emplois vieux », des « doubles CDD de seniors de 18 mois entre 57 et 60 ans », si on ne supprime pas la contribution Delalande, ni la filière 5 de l'unedic, si on ne légalise pas le « cumul retraites-emplois », le « cumul retraites-temps partiel »
- ▶ si on n'impose pas des heures supplémentaires plus nombreuses et moins payées, si on n'allonge pas les contingents annuels d'heures sup', si on organise le retour à de vraies 35 h pour toutes et tous, sans perte de salaires, avec embauches correspondantes.
- ▶ A ces conditions, la conjoncture est favorable, il y a le départ massif des « babyboomers » de 1945-47...et des vrais emplois pour les jeunes !

La précarité, cela ne s'organise pas par la loi , cela se combat par la loi !

- ▶ pas plus de 5 % d'emplois précaires (Cdd, interim) dans les entreprises de plus de 20 salariés, et dûment motivés pour remplacement de salariés absents.
- ▶ majoration plus dissuasive à 15 % d'Ipe (indemnité de précarité d'emploi) aussi bien pour les Cdd que pour les intérimis.

Les licenciements cela ne se facilite pas, cela se contrôle, non seulement a posteriori mais à priori ! Dans notre pays, contrairement à ce qu'on nous dit, il n'y a pas aucune difficulté à licencier même avec motif, hélas, la vraie difficulté c'est d'avoir davantage de droits que n'en donne actuellement le Code du travail, pour ne pas être licencié abusivement !

- ▶ établissement d'un nouveau contrôle administratif sur les licenciements abusifs, boursiers, sans cause réelle et sérieuse !
- ▶ Renforcement du motif : lorsqu'il y a un « doute manifeste » sur le motif allégué, l'inspection du travail pourra suspendre le licenciement, le salarié restera dans l'entreprise.

C'est le droit DU travail qui crée du droit AU travail.

C'est la réglementation qui crée de l'emploi et la déréglementation qui crée du chômage. M de Villepin veut faire ré-écrire tout le Code du travail à droits dégradés, et remettre en cause tout le cdi, c'est au contraire le cdi qu'il faut renforcer.

Il y a une alternative progressiste à la loi réactionnaire de M de Villepin ! Au sein du Ps, c'est ce que FM-D&S va défendre comme projet dans le débat et le vote qui viennent... et devant toute la gauche !

Seul le retrait du Cpe est à la hauteur du rejet par le pays de la volonté de M de Villepin de précariser le travail davantage... et la colère grandissante exige la retraite du gouvernement et de son chef. Retrait ou retraite, et si ça tarde encore les deux...

La crise politique est telle qu'une issue démocratique est nécessaire : dans ce cas, dans tout pays normalement démocratique, on en appelle à des élections anticipées. C'est l'heure !

Gérard Filoche